

Journal des débats de la Commission des finances publiques

Version préliminaire

Le mardi 13 novembre 2012 - Vol. 43 N° 4

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 1, Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics

15 h 30 (version non révisée)

(Reprise à 15 h 35)

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): À l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des finances publiques ouverte. Je demanderais à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs téléphones cellulaires. Alors, bonjour et bonsoir à certains, mais bonjour à d'autres.

La commission est réunie afin de procéder à des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 1, Loi sur l'intégrité...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): ...téléphones cellulaires. Alors, bonjour et bonsoir à certains. Mais, bonjour à d'autres.

La commission est réunie afin de procéder à des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 1, Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics<T>.

Ça me fait plaisir de souhaiter la bienvenue aux représentants de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec<V>, et puis... dont M. Michel Gagnon<V> est le président. M. Gagnon, je vous demande de... vous avez 10 minutes pour vous présenter, et présenter les gens qui vous accompagnent, et faire votre exposé. Merci.

M. Gagnon (Michel): Merci, M. le Président. M. le ministre. MM. les députés, merci de nous accueillir aujourd'hui. Je vous présente mes collègues. À ma gauche, donc à votre droite, M. André Blouin<V>, qui est sur le comité exécutif de l'association, M. Blouin, du ministère des Transports; M. Bouchard<V> aussi, du comité exécutif du ministère des Transports; et, à mon extrême droite, M. Gaston Plante<V>, de la CSSST.

Étant donné que j'ai peu de temps, je ne lirai pas tout le document. D'entrée de jeu, j'aimerais présenter notre association. Nous existons depuis 1988, nous représentons les ingénieurs du gouvernement du Québec depuis 1988. Nous sommes dans 25 ministères et organismes. Et, entre autres, au ministère des Transports, nous avons plus de 60 % de notre membership qui est présent.

M. le Président, je vous inviterais à prendre la page 4 du document. Nous partageons l'objectif du projet de loi, qui vise à redonner confiance aux Québécois... et l'intégrité des marchés publics. Pour ce faire, il propose une démarche en amont de l'appel d'offres qui vise à identifier, à certifier l'intégrité d'une entreprise désirent contracter avec un organisme public. L'association est d'accord avec cette démarche proactive qui pallie le manque d'autodiscipline de l'entreprise privée.

Nous croyons que, pour redonner confiance aux Québécois envers les marchés publics, il faut faire plus. Il faut être plus transparents que transparents. Il faut être limpides et leur faciliter l'accès aux données gouvernementales existantes. Notre mémoire traitera donc de cette question de transparence. Il traitera bien sûr des trois notions sur lesquelles repose le projet de loi, soient organismes publics, entreprises et intégrité. Enfin, il faut amenuiser voire faire disparaître les zones de vulnérabilité dans le processus d'adjudication des contrats. L'article 23 du projet de loi en corrige une. Nous vous suggérerons une avenue supplémentaire en cette matière. Ce projet de loi redonnera-t-il confiance aux Québécois envers le marché public? C'est avec cette question à l'esprit que nous l'avons examiné. Mais, d'entrée de jeu, nous croyons que le projet de loi est sur une bonne voie.

M. le Président, le premier élément, c'est une question de questionnement sur la définition d'organisme public. On ne fera pas un débat là-dessus, on va laisser vos juristes regarder ça. Par contre, on aimerait plutôt discuter de ce qui s'en vient.

Entreprise et transparence. Selon l'article 21.24 proposé, l'AMF accorde ou refuse le privilège à une entreprise de contracter avec un organisme public. La vérification porte sur ses administrateurs, ses dirigeants et ses actionnaires mais non sur ses associés comme prévu à l'article 21.25. Nous recommandons que toutes ces personnes soient visées par les alinéas 3°, 4° et 5° dans l'article 21.24 du projet de loi. Nous recommandons que l'article 21.26 prenne en compte la condamnation en vertu de son code de déontologie d'une personne visée au paragraphe précédent et qui est membre d'un ordre professionnel.

Le projet de loi ne comporte pas de disposition à l'égard d'un organisme public tel la Caisse de dépôt, qui aurait investi dans une entreprise dont le permis aurait été refusé par l'AMF. Nous recommandons que le projet de loi prévoit les mesures appropriées pour pallier cette éventualité.

Les données sur les entreprises sont consignées dans le registre des entreprises et disponibles via le site Internet du Registraire des entreprises lorsqu'on fait une requête sur le nom de l'entreprise. Aucune requête n'est permise sur le nom et domicile des administrateurs associés dirigeants. Ainsi, il est impossible aux Québécois de vérifier si leurs élus ou si des fonctionnaires ont des intérêts dans une entreprise.

L'article 33 de la... L'article 33 de la publicité légale des entreprises prévoit que devient... que doivent apparaître les noms et domiciles de chaque administrateur. Il en va de même des associés, des actionnaires, etc. L'article 36 de cette loi édicte que le registraire doit refuser l'immatriculation lorsque la déclaration d'immatriculation est inexacte. Enfin, l'article 133 de ladite loi: Une personne du public autre que l'assujetti, autre que l'entreprise doit payer 103 \$ pour demander au registraire de rectifier une information inexacte qui figure dans son registre.

Sur ce dernier aspect, M. le Président, l'association a testé le système, le fameux 103 \$. On se l'est...

M. Gagnon (Michel): ...103 \$ pour demander au Registraire de rectifier une information inexacte qui figure dans son registre. Sur ce dernier aspect, M. le Président, l'association a testé le système, le fameux 103 \$. On se l'est payé. Le 3 juillet 2012, nous avons payé les 103 \$ exigés par le Registraire pour que les 205 associés d'une firme identifient leurs réels domiciles au lieu de l'adresse de l'entreprise. À ce jour, aucun changement n'a été apporté au registre et le Registraire nous informe que le traitement peut prendre jusqu'à huit mois. Pourtant, l'argent a été prélevé; à l'évidence, 205 personnes ne peuvent demeurer à la même adresse. On a un problème pour les douches le matin, c'est clair, et l'immatriculation aurait dû être refusée à cette entreprise. Il ne s'agit pas d'un cas unique, bien au contraire. La mauvaise identification des administrateurs, associés, dirigeants et actionnaires de l'entreprise met en péril l'application du projet de loi, mais aussi l'application notamment de la Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales. Enfin, l'impossibilité de faire des requêtes sur le site Internet du registraire, autre que si on connaît le nom de l'entreprise contribue à l'opacité du système et à la difficulté de remonter jusqu'à ceux qui contrôlent réellement l'entreprise. M. le Président, on vous invite à lire les recommandations suivantes, qui traitent de la question.

Toujours sous l'angle de la transparence, M. le Président, en page 7, nous recommandons que le registre prévu à l'article 564.5 de Loi électorale mentionne le domicile de la personne physique reconnue coupable et non seulement la municipalité. M. le Président, au Saguenay, ville de Saguenay, il y a peut-être plus qu'un Gilles Tremblay. Bien, un Gilles Tremblay de Saguenay, ça ne nous dit pas grand-chose. Enfin, l'article 93.1 de la même loi devrait faire état du domicile du donateur pour permettre aux Québécois de vérifier le respect de la Loi électorale, notamment au regard du financement sectoriel des partis politiques. Une infraction, tel qu'en fait état la recommandation 5-D, pourrait y être prévue.

Maintenant, les zones de vulnérabilité. L'Ontario a élaboré deux séries de critères d'évaluation pour classer les propositions qu'il reçoit pour les services de conception et de surveillance des contrats de construction. Dans un premier type d'évaluation, 50 % de la note accordée à la firme soumissionnaire repose sur son rendement antérieur et le reste de la note dépend du prix. Dans le second type d'évaluation, 50 % de la note repose sur le rendement antérieur du consultant soumissionnaire, 40 % sur les avantages techniques et 10 % sur le prix. La première série de critères d'évaluation est appliquée pour les projets simples. La seconde série est pour les projets compliqués. Dans les deux cas de figure, M. le Président, projets simples, projets complexes, on parle d'argent. En Ontario, dans l'enveloppe, on soumissionne avec de l'argent. Au Québec, ce n'est pas ça. Au Québec, pour les travaux de génie et d'architecture, les firmes déposent une offre de service sans prix. La firme choisie sera retenue sans égard à l'aspect financier, le montant

des honoraires étant négociés par la suite de gré à gré, avec tous les intangibles que cela peut impliquer. Nous recommandons que le projet de loi prévoie les mêmes dispositions qu'en Ontario.

Avoir le moyen de ses ambitions. Nous comprenons que le projet de loi est un premier élément d'une série d'éléments visant à redonner confiance aux Québécois envers les institutions. Nous savons qu'un projet de loi visant à protéger les dénonciateurs, les «whistle blowers», arrivera sous peu, du moins nous l'espérons. Ça a été annoncé. Nonobstant l'article 68 du projet de loi, toute firme de consultants ayant déjà des contrats en cours avec un organisme public devrait être certifiée à l'intérieur d'un court délai. 50 millions, il n'y a pas beaucoup de projets, selon nous, de 50 millions au Québec, là, comme tel, à part le CHUM<V>, le CUSUM, l'autoroute 30, donc il faudrait s'occuper des consultants à tout le moins. À ce qu'on entend à la commission Charbonneau, le mal part de là.

À l'évidence, la meilleure façon, c'est d'éliminer le danger à la source, comme dirait mon collègue de la CSST<V>. Donc, la meilleure façon de diminuer les situations prêtant fin à la corruption lors de l'octroi de contrats est d'en limiter le nombre. Pour ce faire, l'expertise publique doit être reconstruite. Le rapport de l'Unité anticollusion<V> et le rapport du Vérificateur général de la ville de Montréal en faisaient tous deux état. Rappelons que les fonctionnaires n'ont qu'un seul patron, l'organisme public. Ils sont nettement moins chers. À preuve, l'embauche 970 nouveaux fonctionnaires au ministère des Transports se traduira par des économies récurrentes de 58 millions, selon Mme Michelle Courchesne, votre prédécesseure, là, M. le ministre. Donc, c'est récurrent année après année. Ça va être à vous.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. Gagnon. Vous êtes très bien entré dans les temps, donc, très bien discipliné et je laisse la parole maintenant à M. le ministre pour 22 minutes d'échanges avec les représentants du gouvernement.

M. Bédard: Merci...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): ...merci, M. Gagnon. Vous êtes très bien entré dans les temps, donc très bien discipliné. Et je laisse la parole maintenant à M. le ministre pour 22 minutes d'échange avec les représentants du gouvernement.

M. Bédard: Merci. Merci à vous quatre d'avoir pris la peine. Je sais que les délais étaient relativement courts pour faire des représentations concernant le projet de loi n° 1, que vous appuyez, je vois, sur les principes, sur la façon de faire, sur... Et le seul... Je ne vous ai pas entendu là-dessus, mais, sur la question de l'habilitation, donc le principe même d'habilité, d'y aller pas sur le curatif mais sur le préventif, ça, vous êtes en accord avec ça?

M. Gagnon (Michel): Définitivement, M. le ministre. Comme nous l'avons dit dans notre introduction, nous sommes d'accord avec cette façon de faire là.

M. Bédard: Sur la façon qu'on développe avec l'AMF, donc de se sortir du paradigme qu'on avait auparavant et de confier à l'AMF et à l'UPAC ce mandat-là, vous êtes à l'aise avec ça aussi?

M. Gagnon (Michel): On est à l'aise avec ça, effectivement, de certifier, d'une certaine façon, les entreprises qui ont le privilège de faire affaire avec le gouvernement du Québec, bien sûr. C'est un privilège parce que c'est rare qu'un gouvernement, ça fait faillite. Ça paie bien, un gouvernement, donc c'est pour ça qu'on dit que c'est un privilège.

M. Bédard: Oui, effectivement, puis c'est un... bien, un privilège... Je n'aime pas le terme «privilège», je vous dirais, mais on peut exiger des conditions. Et ce n'est pas parce qu'on est public qu'on ne peut pas exiger de conditions. Et c'est souvent l'erreur que j'entends, des fois, là: il n'y a pas de droit de contracter avec l'État, là, pour une entreprise. C'est ça qu'on oublie. Le privilège, c'est que... Je ne veux pas non plus que ça devienne arbitraire. Donc, vous avez vu, on a donné des critères et... de conserver une certaine discrétion dans la façon de donner cette habilitation-là, donc...

Ce que je regardais... Au niveau de la Loi électorale, je vous dirais, évidemment ça concerne plus le domaine du Directeur général des élections. C'est pour ça que je vais avoir tendance à prendre vos représentations et de les transmettre à mon ami le Directeur général des élections. Parce qu'on a fait beaucoup d'amendements par rapport à la loi, puis, vous voyez, il y en a encore actuellement qui sont à prévoir. Et il y aura d'ailleurs des consultations

sur les deux projets de loi par mon collègue Bernard Drainville, là. Donc, vous regarderez de quelle façon on peut faire en sorte que vos représentations soient entendues aussi dans le cadre de l'application de la loi.

Il y a un bout de votre mémoire qui porte sur le registre, là, des... au niveau des lois sur les compagnies, là. Comment on appelle ça donc?

Des voix: ...

M. Bédard: Le registre des entreprises, voilà. Registre que je connais bien. Je veux seulement vous rassurer: il n'est pas de notre intention d'utiliser le registre aux fins du projet de loi. Ce que je veux vous dire, c'est que les entreprises auront l'obligation de fournir elles-mêmes cette information et de mettre à jour ces informations. Et, quand elles ne le feront pas, il y aura des conséquences. Entre vous et moi, actuellement quelle est la conséquence de ne pas mettre à jour le registre des entreprises?

M. Gagnon (Michel): Bien, effectivement, écoutez, ce qu'on s'est fait dire par le registraire: Ce n'est pas ma responsabilité si l'information qui apparaît là est fautive, c'est la responsabilité de l'entreprise. Bien, on se dit, à ce moment-là: On les paie pourquoi, là? On les paie pourquoi? Nous, on fait quand même le lien. Vous avez vu, en fin de semaine, M. le ministre, qu'il y a des jeunes, des cracks en informatique, qui ont essayé de cracker des bases de données, etc. Les Québécois ont soif de transparence. On est sur la bonne voie avec ce projet de loi là, mais il n'y a rien qui empêche le législateur de toucher à d'autres lois. C'est vraiment une soif, puis on l'a vu encore en fin de semaine. Ce n'est pas juste l'APIGQ.

Nous, on a créé une base de données parce qu'on avait soif de transparence, parce qu'on trouvait que... une base de données que le Directeur général des élections, d'ailleurs, utilise, soit dit en passant, qui fait le... qui répertorie toutes les données depuis 1998. Grosso modo, c'est 185 000 dons qu'on a dans notre base de données, puis il y a quatre organismes d'enquête qui l'utilisent. Et nous, on avait soif de cette information-là qui n'était pas disponible. Mais on voit que les Québécois, on n'est pas les seuls. Et, pour redonner confiance au public, M. le ministre... Tout est lié, tout est lié. Ça, c'est une bonne avenue, mais il n'y a rien qui empêche le législateur d'aller plus vite et plus rapidement sur d'autres éléments.

M. Drainville, son projet de loi, c'est des élections aux quatre ans à date fixe et c'est le 100 \$. On n'est pas le registraire, on n'est pas... tandis qu'ici on pourrait s'attaquer puis donner aux Québécois l'opportunité de vérifier si un fonctionnaire du gouvernement du Québec qui fait affaire, au ministre des Transports, avec une entreprise... qu'il n'a pas... qu'il n'est pas dans cette entreprise là, à la limite. Nous, on est transparents, là. Que l'UPAC vienne chez nous...

M. Gagnon (Michel): ...de vérifier si un fonctionnaire du gouvernement du Québec qui fait affaire au ministère des Transports avec une entreprise, qui n'est pas dans cette entreprise-là, à la limite. Nous, on est transparents, là. Que l'UPAC vienne chez nous... Je ne sais pas s'ils vont venir un jour, là, mais...

Une voix: ...

M. Gagnon (Michel): Non, ça me surprendrait. Mais ils vont être les bienvenus<V>. Mais... D'une certaine façon, les bienvenus<V>, ça dépend de quelle façon qu'ils viennent, avec un mandat ou pas.

On pense que tout est lié. Si on veut redonner confiance au public, non seulement dans les marchés publics mais dans nos institutions, il faut ouvrir nos livres. C'est ce qu'on vous donne comme message aujourd'hui.

M. Bédard: O.K. pour le registraire, vous êtes rassurés? Autrement dit, pour le registre... Plutôt, ce n'est pas la base de données qu'on va utiliser. C'est seulement ça que je veux vous dire. C'est une responsabilité... Et, moi... on va prévoir des pénalités sévères pour quelqu'un qui ne met pas à jour ces informations-là, pour s'assurer que les entreprises aient l'obligation de le faire, donc... ça, c'est notre volonté.

Un des éléments qui n'est pas couvert, le projet de loi, puis qu'on est en réflexion... vous parliez effectivement de la possibilité de dénonciation pour les fonctionnaires. Nous sommes à regarder... c'est la deuxième partie de la trilogie sur laquelle on souhaite aboutir enfin, je vous dirais.

Mais, pendant que vous êtes là, comment on peut, sans mettre un policier par service qui donne des contrats... Parce que, les ingénieurs, je vois actuellement, sont beaucoup visés dans le cadre de la commission actuelle, et certains professionnels. Comment... Quelles sont les mesures que vous proposez en termes de repérage de pratiques qui ne seraient pas conformes?

Moi, j'étais catastrophé d'entendre... et là, je n'ai pas le goût de le nommer, mais j'imagine que vous avez eu... Là, on voit quelqu'un qui est bien en selle, là, qui, lui... tout ça est quasi normal. Donc, il n'a pas fait ça pendant des mois, mais il a fait ça pendant des années. Qu'est-ce que vous proposez comme mesures de repérage, de... Parce que, la plupart des gens sont honnêtes, comme la... pour la plupart, la vaste majorité, la vaste majorité des fonctionnaires. Mais, quand on est pris, face à ça, quelle réponse on donne à la population? C'est ça que je me demandais. Quelles mesures proposez-vous?

M. Gagnon (Michel): Bon, des policiers, vous en avez trois ex-policiers, ici, dans la salle. Vous êtes bien entourés.

M. Bédard: ...ça dépend des jours, je vous avouerais.

Des voix: ...

M. Gagnon (Michel): M. le ministre... Monsieur... Moi, je vous renverrais... D'abord, il faut... Il y a une zone de vulnérabilité, me semble-t-il, qu'on pourrait traiter, là, dans votre projet de loi. C'est que nos gens, dans... au ministère des Transports, négocient des contrats de gré à gré. Il y a juste au Québec qu'on se paie ça, là. En Ontario... Me semble-t-il que l'Ontario est plus riche que le Québec, ils demandent des prix. Il y a deux enveloppes. C'est-à-dire, la première enveloppe - on me corrigera, par mes collègues du ministère des Transports - on qualifie la firme de génie. Puis, après ça, on ouvre l'enveloppe, puis il y a un montant dessus.

Au ministère des Transports, ce n'est pas tout à fait comme ça que ça fonctionne. Puis je vous donne l'exemple, M. le Président. Vous faites venir quelqu'un chez vous pour votre toiture. Vous faites venir cinq entrepreneurs, donc les... Puis là, sur les cinq, vous pensez qu'il y en a trois qui sont en mesure de faire le travail. Vous demandez un prix aux trois autres. Au Québec, on ne fait pas ça. La firme qu'on pense qui est la meilleure, on ne lui demande pas de prix. Donc, là, on arrive avec une firme qui me choisit - c'est 880 000 \$, c'est 1 880 000 \$, c'est 2 150 000 \$ - puis on n'a pas le choix de faire affaire avec cette firme-là.

En Ontario... Puis là, il y a toute la zone d'intangible, là. Il y a une zone de vulnérabilité qu'on a. Et on a mis en référence, dans le bas de notre page, l'article en question, qui est d'un règlement. On n'a pas le choix, au Québec, de faire ça de même. Mais, en Ontario, ce n'est pas comme ça que ça marche.

Et là, quand vous avez un fonctionnaire, qui est ingénieur, qui négocie avec une firme, c'est là que c'est dangereux. C'est là que c'est dangereux. Supposons que l'ingénieur a 55 ans, 56 ans, s'il négocie trop fort avec une firme x, il veut prendre sa retraite plus tard, on a une zone de vulnérabilité. On ne dit pas que ça se passe comme ça, mais on est vulnérables là-dessus.

Et, au lieu de nous mettre des policiers un à côté de chaque fonctionnaire, effectivement ça n'aurait pas de bon sens - je continue sur la boutade - c'est clair, c'est clair que juste régler ce problème-là, nous semble-t-il, on réglerait une grande zone de vulnérabilité, que vous avez déjà réglée, à mon sens, avec l'article... j'y fais référence dans l'introduction, à l'article 23, qui est sorti à la commission Charbonneau, à savoir, à l'article 23, que vous dites que quelqu'un qui est sur des comités de sélection, en vertu de la loi d'accès à l'information<V>, il... on... les firmes ne peuvent pas avoir le nom des gens qui sont sur les comités de sélection. Vous l'avez réglé. On vous invite à régler ce problème-là, qui n'est pas encore documenté, soit dit en passant. Mais on pense qu'on a une zone de vulnérabilité.

On aimerait mieux que nos ingénieurs, un coup qu'on qualifie trois firmes, bien, là, qui nous donnent non pas une enveloppe...

M. Gagnon (Michel): ...on vous invite à régler ce problème-là qui n'est pas encore documenté, soit dit en passant, mais on pense qu'on a une zone de vulnérabilité, on aimerait mieux que nos ingénieurs, un coup qu'on qualifie trois firmes, mais là qu'ils nous donnent non pas une enveloppe brune, mais une enveloppe avec leurs prix, puis là on prend le moins cher parmi les trois. Comme ils font en Ontario, ce n'est pas extraordinaire, ça. C'est comme

si, nous, au Québec, tout est compliqué, tous les projets sont compliqués, que ce soit l'échangeur Turcot ou la surveillance d'une couche d'usure au Québec. C'est comme si j'aurais besoin d'un docteur en asphalte pour une couche d'usure puis un docteur en structures pour l'échangeur Turcot. On dit que l'échangeur Turcot, c'est complexe, le prix, la prépondérance du prix devrait être moins grande mais, dans tous les cas, on devrait avoir des prix, ce qui ferait qu'on serait moins vulnérables pour négocier avec ces firmes-là. Et là je pense qu'on pourrait régler beaucoup de choses avec ça, ça enlèverait beaucoup de pression. Et, vous savez, ce n'est pas des projets simples, hein, des fois, dans ces projets-là, dans les avant-projets, on peut avoir un archéologue. On dit que ça prend un archéologue pendant 30 heures, trois biologistes pendant tant d'heures etc. Comment est-ce que notre ingénieur au ministère fait pour dire: Mais ton archéologue, ce n'est pas 30 heures, mais c'est 20 heures, etc.? On est mal pris, là, on est vulnérables. Enlevez-nous ce fardeau-là, c'est ce qu'on vous demande.

Et on a parlé du Code de déontologie tantôt. À votre article 26, ce serait intéressant que l'AMF prenne ça en compte. À titre d'exemple, il y a 14 ingénieurs d'une firme qui vont faire l'objet... pas d'une sanction au comité de discipline, qui passent au comité de discipline le 27 et 28 novembre... ou 28, 29, dans ce coin-là. Bien, il me semble que si 14 ingénieurs sont reconnus coupables par le comité de discipline de l'ordre, ce serait intéressant que l'AMF le prenne en compte dans son analyse.

M. Bédard: Oui.

M. Gagnon (Michel): En plus que tout ce qui est là, ce serait intéressant, ce serait un élément de plus. Je sais que vous avez le mot «notamment», là, dans votre article 26...

M. Bédard: Un, il y a «notamment», mais, en même temps, il faut faire attention de... Par exemple, vous savez, un avocat, s'il ne retourne pas les appels de ses clients, ça peut être un manquement déontologique, hein? Donc, tu sais, là, je me dis, il faut que je fasse attention un petit peu non plus pour ne pas poigner des gens qui n'ont rien à voir avec qu'est-ce que je souhaite. C'est pour ça qu'avant d'arriver là, où là ça demande un jugement de valeur qui est très grand... Vous avez vu, dans la loi, il y a des automatismes très clairs puis, après ça, on tombe dans les jugements par rapport à... et ce qu'on cherche encore, c'est la probité.

C'est pour ça que je vous dis: Soyez patients, dans le sens que ce que vous dites j'en prends compte parce qu'il y a des choses par règlement qu'on peut faire aussi par rapport à ce que vous venez de me représenter au niveau de la sélection. Mais on est en train de revoir comment on peut doit donner des contrats au Québec, là. Mais, en même temps, même si je vous disais qu'en dedans de 40 jours, je vais vous livrer ça, il faut être réaliste. Actuellement, on s'attaque à la probité au niveau des entreprises. On va le prendre bouchée par bouchée. Si j'avais tout voulu mettre ça là-dedans, on en aurait pour deux ans de consultations, puis les gens malintentionnés se seraient servis d'un des aspects pour être capables de contourner ce que, pour moi, est essentiel, d'assurer la probité de ceux et celles qui font maintenant... qui vont faire affaire avec l'État. Alors, c'est pour que je vous dis, ce n'est pas dernière fois qu'on se voit, là, on va avoir à se revoir.

Quant aux 50 millions, rassurez-vous, là, on est... là je le répète, on est dans un processus de mise en vigueur. Au bout d'un certain temps, on ne parlera plus de ça, la loi, elle va fonctionner d'elle-même et les entreprises ont eu l'habilitation puis, au Québec, ça va devenir la règle pour les entreprises, de faire affaire et d'avoir l'habilitation. C'est ça, notre objectif. Au début, si on ne prévoit pas un cadre d'application, bien là... et de mise en vigueur, je vais me retrouver... un, je ne peux pas bloquer tous les chantiers au Québec, puis, en même temps, je vais engorger mon système. Même si je mettais 1 000 personnes de plus, je n'arriverais pas.

Alors, le but, ce n'est pas ça, c'est d'être capable de continuer à donner les contrats, en même temps, s'assurer, ceux avec qui on est sont les bons. Et, par contre - ça, je tiens à vous rassurer - c'est d'application immédiate. Ça veut dire que les contrats en cours vont être touchés de la façon suivante, c'est que les entreprises qui vont être... qui n'auront pas l'habilitation dans le cadre des autres contrats, bien, ça va s'appliquer de façon immédiate pour eux. Donc, ils vont se retrouver en défaut à ce moment-là. Vous voyez un peu l'intérêt.

Mais où je vous invite aussi peut-être à... je vais pousser de mon côté l'exemple ontarien, c'est ce que je disais à Mme Blackburn<V> à côté de moi. C'est sûr qu'en 20 minutes on ne peut pas tomber dans le trop particulier, je vais voir de quelle façon on peut améliorer sur ces questions-là. Mais j'aimerais aussi avoir vos lumières par rapport... et ça, on va le couvrir, dans le sens, on va réfléchir, mais comment, comment proposer aux citoyens

ce retour de la confiance par rapport à ce qu'on voit actuellement, là. Comment on va repérer nos mauvais, là, ils sont l'exception, là, mais, moi, je veux les repérer. Puis ce n'est pas après 10 ans que je veux les repérer, là, je veux les repérer plus vite que ça, moi. Et ça, on a besoin de vos lumières là-dessus, là.

M. Gagnon (Michel): Une grosse question...

[Haut de la page](#)

16 h (version non révisée)

M. Bédard: ...sont l'exception, là. Mais moi, je veux les repérer puis pas... ce n'est pas après 10 ans que je vais les repérer, là. Je vais les repérer plus vite que ça, moi. Et ça, on a besoin de vos lumières là-dessus, là.

M. Gagnon (Michel): Une grosse question.

M. Bédard: Oui, puis ce n'est pas évident à résoudre.

M. Gagnon (Michel): Juste sur le code de déontologie, je me permets juste d'insister, c'est que l'AMF prend en compte, hein? C'est sur que si c'est... prenait en compte.

Ce que je vous dirais là-dessus, bon, peut-être que l'Association des ingénieurs-conseils<V> n'aimera pas ce que je vais dire, mais ils ont dit d'autres choses hier que moi, je n'ai pas aimées, ça fait que... C'est clair que, pour nous, c'est en renforçant l'expertise du ministère des Transports notamment - je vais parler du ministère des Transports - qu'on peut, d'une façon... expertise qu'on a perdue, je dirais, de façon scandaleuse, soit dit en passant, de façon scandaleuse, sans réinvestir dans l'État pendant plusieurs années, surtout au cours des 10 dernières années, donc sans réinvestir dans la fonction publique pour avoir une expertise, un, pour en faire des projets, parce que les projets qu'on fait, on peut penser qu'il y a moins de chances d'avoir des problèmes. On peut penser. On ne dit pas qu'on est plus blanc que blanc, on dit qu'on peut penser. Mais, en fait, on le pense.

Deuxièmement, ce que je vous dirais là-dessus, c'est qu'avec cette expertise-là on pourra faire contrepoids au secteur privé. Vous savez, le Vérificateur général de la ville de Montréal - ce n'est pas nous qui l'avons écrit - il en est arrivé aux mêmes conclusions. Je sais que l'auteur du rapport anticollusion est ici... est aussi présent et il l'a écrit aussi. Ce n'est pas nous qui avons dit d'écrire ça. Ça passe par là et ça, ce n'est pas magique reconstruire l'expertise.

Là, présentement, le ministère des Transports est en processus d'embauche, c'est vrai. Mais on n'embauche pas beaucoup d'ingénieurs d'expérience parce qu'on n'est pas compétitifs sur le marché. Il faut se parler des vraies affaires, là, il faut se parler des vraies affaires. Ce qu'on a besoin, nous, présentement au ministère des Transports, et votre collègue M. Gaudreault ou encore la sous-ministre Dominique Savoie<V> en est consciente... Il faut être en mesure d'attirer du monde d'expérience. Des jeunes, on en veut, là. Ça, c'est clair, on n'est pas contre les jeunes. Mais ce qu'on a besoin présentement, c'est des gens d'expérience, et ça, ça fait...

M. Bédard: L'expérience, puis j'irais peut-être un peu plus loin. L'expérience... il y a peut-être l'approche par rapport aux projets aussi. Il y a... Je vous dirais, sur l'expertise, on a déjà annoncé qu'il est notre intention de rebâtir l'expertise. Puis, au niveau des Transports, moi, je vous dirais, au niveau de l'informatique, c'est... sinon encore plus catastrophique, je vous dirais, là, où on a perdu le contrôle littéralement.

Tout le monde se foutait littéralement de ce qui arrivait. Ils ne comprenaient pas, il y a une personne qui était apte, donc les gestionnaires s'en désintéressaient, sauf que là on calcule en dizaines de millions. Rapidement, ce n'est pas long, quand tu laisses partir un consultant, là, lui, il a un problème, c'est de l'argent, tu sais. Si tu lui dis: Règle-moi ça, puis là il revient une semaine après, mais règle-moi ça, puis ça aussi. Puis ça, lui, il va dire: Bien, écoute, des problèmes, emmène-moi-z-en, là. Je vais tous te le régler. Fais ça puis... Ah! Tu en as un autre. Il n'y a pas de problème.

C'est comme ça que ça fonctionnait, là, puis en bout de ligne, six mois plus tard, on se ramassait, la facture avait doublé. Il y avait la moitié seulement des problèmes de réglés, puis le gestionnaire disait: Bon, bien, écoute, on va en régler d'autres des problèmes. Ça a l'air à bien aller. Et c'est comme ça que ça se faisait, là, littéralement. Donc, la perte d'expertise a un impact réel sur la façon d'évaluer les contrats, de donner les besoins, et ça, tout ça... on est des alliés, je pense que vous le savez, effectivement.

Mais il reste que je suis en... je ne vous demande pas, là, d'ouvrir votre grand livre, mais, sur le repérage, je me questionne encore parce que je ne veux pas troubler personne, créer la, je vous dirais, la suspicion partout, mais ce que j'ai vu, moi, me dérange profondément. Oui, il y a une partie qui est liée à ce que vous me dites, mais il y a d'autres choses aussi. Et malheureusement, dans notre vie, à 60 quelques milles personnes, c'est sûr qu'on risque toujours de trouver des gens mal intentionnés et... parce qu'on est un plus gros employeur. Vous êtes... Vous faites partie d'une grande, grande, grande organisation.

Donc... Et ça, je me questionne, en tout cas, puis le but de la commission, vous voyez, là, on porte sur le projet de loi n° 1, mais il y a d'autre chose qui s'en vient, donc je vous laisse le temps de réfléchir là-dessus et à vos membres puis je vous remercie de l'apport que vous avez. Puis soyez rassurés, notre idée, à l'intérieur de nos moyens, c'est de rebâtir l'expertise.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Autres commentaires, M. Gagnon?

M. Gagnon (Michel): Bien, écoutez, sur votre question, je vous dirais que l'analyse des marchés... mais, par contre, l'analyse des marchés est tout de même biaisée, et j'entendais le ministère des Transports qui disait qu'ils font des économies, cette année, de 15 %. Ce n'est pas vrai, ça. On payait 15 % plus cher l'année d'avant. On ne fait pas une économie cette année, on paie le vrai prix tout simplement. Donc, ce n'est pas une économie qu'on fait, on paie le... On payait 15 % plus cher l'année d'avant, et l'année d'avant, l'année... Donc, quand on fait une analyse de marchés et de coûts, il y a des biens qui sont déjà dans les...

M. Gagnon (Michel): ...avant. On ne fait pas une économie cette année, on paie le vrai prix tout simplement. Donc, ce n'est pas une économie qu'on fait, on paie... On payait 15 % plus cher l'année d'avant et l'année d'avant. Donc, quand on fait une analyse de marchés, de coûts, il y a des biais qui sont déjà dans les chiffres antérieurs. On est mal pris, là. On est mal pris, on s'est fait avoir pendant des années. Je ne veux pas être méchant, mais la commission Charbonneau, on aurait pu l'avoir plus tôt puis peut-être qu'on serait mieux équipés aujourd'hui, mais je ne veux pas être méchant, là, je ne veux pas être méchant. Excusez.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Autres questions? Ça va? D'autres questions? Oui, M. le député de Sanguinet.

M. Therrien: Oui, merci de votre présentation. Merci M. le Président. Écoutez, j'en reviens à votre dernier paragraphe, là, par rapport à l'augmentation du nombre d'ingénieurs qui travailleraient pour le gouvernement. Moi, je pense que c'est une belle solution. Vous dites que vous avez un problème d'attraction, des seniors entre autres. Est-ce qu'il y a déjà des études et là, je vous pose la question parce que je ne connais du tout le domaine. Est-ce qu'il y a déjà des études qui ont été faites pour prouver qu'un projet fait par le privé coûterait plus cher qu'un projet fait par le public? Il y a sûrement des études qui ont été faites et qui pourraient servir, justement, à encourager la fonction publique d'engager davantage. Je ne sais pas, je vais vous laisser peut-être répondre à ma question.

M. Gagnon (Michel): Bien, l'auteur du rapport anticollusion en a fait état. Je pense qu'on arrivait à 75 % ou 79 % moins cher, qu'importe, grosso modo. Aux États-Unis, oui, on a ce type d'étude là. Nous, on a déjà fait une étude sur la sous-traitance. On utilisait une étude américaine là-dessus pour avoir ce type d'information. Il faut savoir que le ministère des Transports est une organisation qui a une culture d'opacité énorme, là, très grande. Très difficile d'avoir des chiffres d'eux. Présentement, on mène une étude sur la sous-traitance. On ouvre les livres présentement. Il y a amélioration depuis quelques mois, mais ce que je vous dirais, c'est que... Que ce soit le rapport anticollusion, que ce soit nous, que ce soit les études américaines, c'est clair que quand on fait ça à l'interne, c'est comme si que... Écoutez, je vous donne l'exemple suivant, je ne sais pas si j'ai beaucoup de temps. Vous avez juste un bloc-appartements<V>, vous n'embaucherez pas un plombier, vous n'embaucherez pas un peintre, etc. Mais si vous avez 100 blocs-appartements, peut-être ça va être intéressant pour vous de vous embaucher un plombier à plein temps, un électricien, etc. Bien, le gouvernement du Québec, il a 10 000 ponts à s'occuper puis il faut qu'il les inspecte à toutes les années, ces ponts-là, dont 30 % grosso modo à chaque année, là. Donc,

c'est clair que cette expertise-là, on en a besoin puis ça nous coûte beaucoup plus cher de faire affaire avec le privé. C'est selon nous deux fois plus cher, facile.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci beaucoup, M. Gagnon. Le temps de la partie gouvernementale est terminé, alors je laisse... Je cède la parole à M. le député de Louis-Hébert.

M. Hamad: Alors, M. Gagnon, M. Blouin, M. Bouchard, M. Plante, bienvenue. Ça me fait penser aux années 80, lorsqu'on était alors des ingénieurs et vous avez fondé l'Association des ingénieurs dans le temps et je vois aussi un confrère qu'on a fait nos études en génie ensemble, une maîtrise ensemble et des anciens collègues du ministère des Transports.

Je vais vous poser une question simple. Vous savez, le gouvernement a annoncé la création de l'agence - parce que vous n'avez pas arrêté de parler du ministère des Transports - et le gouvernement a annoncé la création d'une agence de transports, où cette agence-là, son mandat, c'est, ce que j'ai compris dans le discours inaugural, c'est la planification et l'ensemble des travaux vont être réalisés par d'autres. Alors pourriez-vous nous dire est-ce que ce geste-là va aider pour la lutte contre la corruption? Et vous, là, tantôt, vous avez parlé du ministère des Transports, d'insatisfaction, l'opacité au ministère des Transports, etc. Pourriez-vous donner des commentaires sur l'agence?

M. Gagnon (Michel): Écoutez, M. le député, on a demandé de rencontrer le nouveau ministre des Transports. On le sait très occupé, il cumule deux ministères aussi, c'est sûr que ce n'est pas de la mauvaise volonté de sa part. On a demandé de le rencontrer parce que pour nous, ce n'est pas clair ce qu'il veut faire avec son agence. Est-ce que cette agence serait à l'intérieur des murs de la fonction publique ou à l'extérieur de la fonction publique, d'une part? Vous me dites que ce que vous avez compris, c'est que la planification serait à l'agence et puis les travaux, au ministère, Moi, j'ai décodé le contraire. Peut-être que je me trompe, mais... Je peux me tromper, là.

M. Hamad: Je crois que vous êtes mieux connecté que moi, là, parce qu'il y a des choses, vous savez, qu'à l'Assemblée nationale, on ne le sait pas, mais continuez. Ça va bien.

M. Gagnon (Michel): Donc, nous, ce qui nous fait peur, c'est de jouer dans la structurite. C'est de jouer dans la structurite pour arriver à nos fins. Donc, de créer une agence, de créer une structure, écoutez, on est au gouvernement du Québec, on sait comment ça marche, la fonction publique. C'est clair qu'au moment où l'on se parle, en créant une agence, on est au scalpel au ministère des Transports. Tel service va aller à l'agence, tel autre service va aller à l'agence. Les chefs de service veulent garder leurs budgets, leur monde, etc. On risque de perdre un an. On risque de perdre un an, ça va prendre une loi. On va revenir encore, ça va prendre une loi pour créer une agence et ce qu'on a besoin...

M. Gagnon (Michel): ...les chefs de service veulent garder leur budget, leur monde, etc. Pendant... on risque de perdre un an, on risque de perdre un an. On risque de perdre un an: ça va prendre une loi. On va revenir encore. Ça va prendre une loi pour créer une agence et ce qu'on a besoin, c'est de monde, c'est de monde. Maintenant, si le gouvernement veut faire une agence, on va l'accompagner là-dedans, on n'est pas le gouvernement, vous êtes le législateur. On va respecter ce que vous faites mais on va avoir notre mot à dire. Il va falloir nous convaincre. On n'est pas convaincus, là, présentement, ce que je vous dirais. Pourquoi? Parce qu'on n'en sait peut-être pas assez. Peut-être que c'est l'idée du siècle, là, c'est le pain tranché ça, là, à nouveau, là, qui est créé avec ça, on ne le sait pas, là. Mais là on en sait très peu.

M. Hamad: M. Gagnon, ma question est simple. Là, vous avez l'air mieux informé que nous autres ici. Ce que je vous demande: La création de l'agence, est-ce que c'est un bon geste contre... pour la lutte, pour la lutte contre la corruption? Est-ce que c'est un bon geste ou c'est un mauvais geste ou qu'est-ce que vous souhaitez là-dedans? Connaissant très bien le ministère des Transports, vous pouvez répondre à cette question-là, qui est simple?

M. Gagnon (Michel): Oui, je pense que vous le connaissez un peu aussi. Ce n'est pas une garantie de succès. Ce qu'on comprend, c'est que le gouvernement veut essayer quelque chose. On ne sait pas encore, comme je vous disais, M. le député, on n'a pa encore eu une rencontre avec le nouveau ministre des Transports.

On sait que la sous-ministre a pour mandat de scinder son ministère, il y a des comités de travail, etc. Est-ce que ça va aider à l'intégrité puis à la confiance du public dans tout le processus d'appel d'offres, etc? On n'en est pas convaincus, franchement, là, on est là pour donner l'heure juste ici là, on n'en est pas convaincus, on n'en est pas convaincus. La structure, on connaît ça, on a vu des organismes se scinder puis, souvent, comme là... J'imagine que tels sous-ministres veulent garder telle part du gâteau, puis etc... Est-ce que le développement va être à tel endroit... Jouer dans la structure dans la fonction publique, ça peut être lourd. Ça va prendre une loi, vous allez légiférer là-dessus.

Il me semble qu'on pourrait rectifier le tir sans tout faire ça. Maintenant c'est la prérogative de la première ministre et de son gouvernement, ça, on reconnaît ça. Mais on est sceptiques.

M. Hamad: Vous avez dit qu'il y a des comités - vous avez l'air à savoir qu'il y a des comités - est-ce que vous siégez sur ces comités-là, est-ce que le gouvernement vous a demandé de siéger sur ces comités-là?

M. Gagnon (Michel): Présentement, non. Présentement, non.

M. Hamad: Mais vous souhaitez siéger sur ces comités-là qui existent actuellement selon vous?

M. Gagnon (Michel): Bien pas selon moi, là, c'est clair que ça existe.

Vous savez, quand votre gouvernement a créé l'Agence d'efficacité énergétique pour la sortir de la fonction publique puis quelques mois après vous l'avez réintégrée, vous vous êtes aperçus que ça ne changeait rien d'une certaine façon. Et c'était sorti de la fonction publique... puis c'est très lourd, sortir une organisation de la fonction publique, hein? Ça veut dire que tous les syndicats suivent, etc., là. Je veux... C'est quelque chose de lourd, ce n'est pas quelque chose de très léger cette affaire-là, là, c'est très lourd. Il faut y penser très bien. Et, comme l'Agence d'efficacité énergétique, bien il y a quelqu'un qui a... l'éclair est revenu, la lumière est revenue puis vous l'avez réintégrée dans le giron de la fonction publique puis nos ingénieurs font le même travail, font le même travail.

M. Hamad: Sans votre expérience comme ingénieur qui... Vous étiez au front, là, vous étiez responsable des contrats, un de vos collègues était responsable des réclamations, donc vous avez une expérience très pertinente dans le domaine de l'exécution des contrats et particulièrement au ministère des Transports... Je ne pense pas que je me trompe, ce que je me rappelle que... Puis vous avez une expertise très intéressante et très forte.

Pensez-vous, dans ce projet de loi là, que vous avez pris connaissance la limitation des sous-contrats, est-ce que c'est clair pour vous? Vous, là, mettons, si vous revenez demain matin, vous quittez le syndicat, vous revenez au traitement des réclamations au ministère des Transports, pensez-vous que le projet de loi qui est là actuellement, tel que rédigé, va vous permettre davantage de clarifier l'aspect sous-traitance, la probité des sous-traitants, jusqu'où on limite, comment on continue, comment on le fait? Pourriez-vous nous donner votre expérience directe parce que vous, là, vous avez la vraie expérience? Je parle de vous, pas vous le président mais vos deux collègues à votre gauche et à votre droite.

M. Gagnon (Michel): Mais je vais d'abord vous répondre sous l'angle du projet de loi qui nous est soumis.

On ne reviendra pas sur ce qu'on a écrit, on est d'accords avec ce projet de loi là, on trouve que c'est une belle piste de solution, ce projet de loi là. On pense que c'est le temps d'associer la population aussi à tout ce processus-là. J'ai compris que ça ne se ferait peut-être pas, là... Mais on trouve qu'il faut être transparent, il faut être plus limpide que limpide. Puis c'est facile pour le législateur de prévoir tout ça.

Maintenant, ce qu'on en décote, c'est qu'on est en amont des appels d'offres et on trouve cette démarche-là intéressante, d'être en amont.

Présentement, on n'est pas en amont de l'appel d'offres. On est tout le temps avec le plus bas soumissionnaire conforme. Il a beau avoir fait n'importe quoi, c'est le plus bas soumissionnaire conforme. Puis là, c'est si... la fille de un qui est rendue chef d'entreprise, actionnaire majoritaire alors qu'on sait que c'est encore l'ancien qui est encore là - on ne vous apprend rien là-dessus, là, je pense, là - bien on est pris quand même à faire affaires avec cette entreprise-là puis je...

M. Gagnon (Michel): ...puis là, si c'est la fille de un qui est rendue chef d'entreprise, actionnaire majoritaire alors qu'on sait que c'est encore l'ancien qui est encore là. On ne vous apprend rien là-dessus, là, je pense. Mais on est pris quand même à faire affaire avec cette entreprise-là, puis je trouve intéressant, personnellement, là... Mais on en a parlé quand même beaucoup en fin de semaine. Nous, il a fallu chauffer ça, cette affaire-là. Et on trouve ça intéressant, cette façon-là de préqualifier, de préqualifier puis de tasser, même si... des entreprises qui ont le contrôle de facto de cette entreprise-là. Ça, c'était en commandite, etc. On ouvre aussi sur les sociétés en commandite. Ça, on trouve ça intéressant.

M. Hamad: Ma question est précise, là, M. Gagnon, là. Je vous demande, sur les sous-traitants, la limite des sous-traitants dans ce projet de loi, est-ce que vous trouvez ça clair, précis, efficace? Est-ce qu'il y a lieu d'amélioration? Est-ce qu'il y a lieu de plus de clarification? C'est ça, ma question.

M. Gagnon (Michel): Alors, sous l'angle du projet de loi, il nous apparaît très clair... ce qu'on propose au sous-contractant, il doit se qualifier auprès de l'AMF. Que ce soit un consortium de génie-conseil, les trois doivent se qualifier auprès de l'AMF eux aussi sous cet angle-là du projet de loi. Maintenant, dans la gestion des contrats, ça, on parle de d'autre chose. Mais, en amont des contrats, c'est un projet de loi intéressant. Il me semble qu'on a une plus-value avec ce projet de loi là en ce sens-là. C'est ce qu'on a écrit puis c'est ce qu'on vous redit aujourd'hui.

M. Hamad: Si je pose la question à votre collègue à votre gauche, là, qui a fait des réclamations, là, je pense qu'il va répondre plus directement à ma question. Un contrat de 50 millions de travaux, jusqu'où on limite la définition de probité des sous-traitants dans ce contrat-là? D'abord, par son expérience parce que, quand même, je pense qu'il a au moins 25 ans d'expérience. Alors, jusqu'où on limite les sous-traitants dans un contrat de 50 millions et plus, tel que défini dans le projet de loi?

M. Blouin (André): <T> ...je peux répondre à ça. Je peux répondre. Je n'aurai pas une réponse complète, sinon de dire que c'est extrêmement complexe d'essayer de gérer quels sont... à quel niveau on limite la sous-traitance, ou les règles qui s'appliquent à des sous-traitants. Mais, dans des contrats de construction, on peut avoir un sous-traitant d'un sous-traitant d'un sous-traitant, qui engage un fournisseur. Est-ce qu'on est en mesure, administrativement, de faire le suivi global de tous ces joueurs-là dans un contrat? Je suis perplexe par rapport à ça. Je crois qu'il y aurait une bonification possible dans un éventuel projet de loi qui toucherait ces éléments-là, ou des procédures administratives qui vont être amenées vers... au niveau des entités gouvernementales. Peut-être de préciser jusqu'à quel niveau on compte limiter l'application de ces mesures-là. C'est un peu la seule réponse que je peux avoir, si c'est premier niveau ou deuxième niveau.

Je crois que, du côté du trésor, la problématique est déjà vécue avec le registre des entreprises non-admissibles, où c'est que ça devient compliqué aussi à savoir qu'est-ce qu'on est. Les rapports de rendement de fournisseurs, c'est la même chose, les rapports insatisfaisants. Est-ce que quelqu'un peut devenir sous-traitant alors qu'il est sanctionné, comme... il a eu un mauvais rapport d'évaluation au cours des deux dernières années?

Donc, c'est tout ce que j'ai.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. Blouin. M. le député de Chomedey.

M. Ouellette: Merci, M. le Président. J'ai juste deux petites questions rapides. Je vous demande... je vais vous demander de passer la parole à mon collègue à ma gauche. La première. Vous avez, M. Gagnon, mentionné tantôt qu'il y a un manque d'expertise, ou il y a, par rapport à la relève, là, particulièrement au ministère des Transports... Vous avez souligné l'embauche de 970 nouveaux fonctionnaires au ministère des Transports. J'ai eu l'impression... en tout cas, à vous écouter parler, là, qu'on avait de la difficulté parce que... à cause de tous les contraintes de contrat, on avait de la difficulté à recruter du monde au ministère des Transports. Je pense que, dans le processus de recrutement, il y a des échelons en fonction des expériences, là - ça, je pense que c'est bien clair et je pense que Mme la sous-ministre a été très claire - quand le processus de recrutement est enclenché. Puis je ne voudrais pas que les gens pensent que ça ne se fait pas à ce niveau-là, puis qu'on est obligés de prendre tous des jeunes, ou qu'on n'a pas de monde qui applique.

Mais, dans le... à la page 8 de votre mémoire, j'étais un peu surpris. M. le ministre a dit tantôt que vous étiez des alliés, là, mais j'étais un peu surpris que vous nous appreniez - parce que je n'ai pas entendu ça nulle part - qu'il y avait un projet de loi sur les dénonciateurs, qui était à venir. J'apprends ça, moi là, là, en lisant votre mémoire, là. Peut-être, vous savez des choses qu'on ne sait pas. Je veux juste vous rappeler que, dans le projet de loi sur l'UPAC, il y a déjà des dispositions sur les dénonciateurs et des protections qui existent sur ça. Mais je veux juste vous entendre si cette information-là,

vous avez pris ça à quelque part que, nous autres, on ne sait pas, s'il y a un projet de loi à venir sur les dénonciateurs. Parce que je ne pense pas que ça a été annoncé nulle part. En tout cas, à moins que j'aie manqué quelque chose.

Une voix: Vous avez manqué quelque chose.

M. Ouellette: O.K....

M. Ouellette: ... si cette information-là, vous avez pris ça en quelque part que, nous autres, on ne sait pas... s'il y a un projet de loi à venir sur les dénonciateurs, parce que je ne pense pas que ça ait été annoncé nulle part. En tout cas... À moins que j'aie manqué quelque chose.

Une voix: Vous avez manqué quelque chose.

M. Ouellette: O.K.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): M. Gagnon.

M. Gagnon (Michel): Premier élément de réponse sur la première question au niveau des effectifs, au niveau de l'embauche. Effectivement, il se fait de l'embauche. Vous avez lu comme moi, dans *Le Soleil*, d'abord, les 970 postes dont on fait état... dont a fait état Mme Courchesne, présidente du Conseil du trésor à l'époque, avec le ministre des Transports de l'époque, Pierre Moreau, c'était effectif à partir du 1er avril, à partir de l'année budgétaire de cette année. Vous avez lu comme moi, M. le député, dans le journal *Le Soleil*, qu'à compter du 1er avril on avait 26 nouveaux postes. Il faut savoir, par contre, qu'au 31 mars il y avait 30 postes de vacant... d'ingénieurs. Il faut savoir aussi, M. le député, qu'il y en a qui quittent... qui ont quitté déjà à leur retraite à partir du 1er avril. Il y en a qui quittent le gouvernement pour aller chez les firmes génie-conseil parce que ça les paie plus. On va se dire les vraies affaires.

Et, troisième élément, pour augmenter son salaire, souvent, l'ingénieur, il faut qu'il devienne cadre. Il faut le prendre en compte. Donc, c'est trois éléments: pris à la retraite, départ chez les firmes parce qu'on n'est pas attractifs puis on n'est pas capables de retenir notre monde, et, troisième élément, pour augmenter son salaire, on devient cadre. Donc, tout ça, grosso modo, on aurait 26 nouveaux postes de plus. Mais, oui, il y a de l'embauche.

Quel est le profil de cette embauche-là, maintenant? C'est à ça, qu'il faut faire attention. Les ingénieurs juniors, c'est parfait. On va les former, le ministère des Transports va les former. Mais, ce qu'on a besoin présentement, M. le député, c'est du monde d'expérience. Or, je ne suis pas sûr qu'avec notre échelle salariale - on va se dire les vraies affaires, là - qu'on peut embaucher des gens qui sont chez Dessau<V>, présentement, au moment où on se parle, qui sont chez Cima<V>, qui sont chez S.M., etc. Tous du monde que vous connaissez. C'est navrant et c'est comme ça.

Pour revenir maintenant sur les «whistle blower», j'ai lu ça... et, même à ça, je me suis rafraîchi ce matin, de cette information-là. J'ai lu ça... j'ai lu ça dans un journal, puis je vais vous envoyer la copie de ça, je m'engage auprès de la commission. Mais effectivement je l'ai lu, et le ministre semble dire que je n'ai pas rêvé. Donc, effectivement, on a compris que c'était à venir, que c'était une intention gouvernementale, tout comme il se fait d'ailleurs au fédéral, soit dit en passant. Ça, je ne vous l'apprends pas, ça existe déjà dans l'appareil gouvernemental fédéral depuis 2006. Et on dit qu'au fédéral il faut l'améliorer, et je n'ai pas rêvé, je peux vous rassurer.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): M. le député de Verdun.

M. Gauthrin: Je vous remercie, M. le Président. Quand je vous ai écouté, j'ai été tout à fait charmé par ce que vous avez dit sur l'importance du public dans la lutte à la corruption, etc. Et je ne sais pas... Je sais qu'il y a beaucoup de choses positives à l'intérieur du projet de loi. Je n'essaie pas... je veux, au contraire, rajouter à l'intérieur du projet de loi.

Moi-même, j'ai sorti, vous le savez peut-être, le rapport sur le Web 2.0, à l'heure actuelle, à l'intérieur de la fonction publique, et l'importance du gouvernement ouvert, qui est basé autour de trois idées, à ce moment-là: la transparence, c'est-à-dire de rendre le maximum d'informations publiques. Et, dans ce sens-là, vous le savez certainement, on avait ouvert d'une manière bancale, je suis d'accord avec vous, mais je sais que le gouvernement a

l'intention de continuer dans cette direction-là, de... *donneesgouvernementales.gouv.qc.ca*. Vous avez d'ailleurs remis votre... un certain nombre d'informations qui venaient du ministère des Transports à l'époque.

Je pense qu'il est important, réellement, dans ce qu'on est train de faire, d'impliquer complètement la population civile. C'est bien, d'avoir ce que vous êtes en train de proposer, mais d'impliquer la population civile à partir des bases de données qu'il faudrait être en mesure d'écrire dans un langage qui peut être traité d'une manière informatique. Autrement dit, pas en PDF, parce que le PDF, internement, ça ne sert à rien. Chaque fois que vous voulez envoyer un document PDF, c'était absolument totalement inutile. Mais, à partir des bases de données, de pouvoir établir les corrélations que pouvaient avoir entre eux... déjà, à partir de la même base de données des contrats gouvernementaux, voir s'il y a des redites et etc. Moi, j'ai pris, en octobre 2009, à la main, je me suis farcis, avec ma collègue, qui était la députée de Taschereau à l'époque, à la Commission de l'administration publique, on a fait ça. Un travail de moine... enfin, ou de soeur, pour elle. À ce moment-là, de voir... et ressortir les éléments de corrélations qu'il peut y avoir entre, déjà...

Une voix: ...

M. Gauthrin: Non, non... Bien, non. C'est sérieux. Et...

Une voix: ...

M. Gauthrin: Bien, enfin... Et revenir à cet... Voyez-vous à quel point il y a le potentiel, à l'heure actuelle, de l'associer à la base de données du DGE, par exemple, à la...

Une voix: ...

M. Gauthrin: Non, non, je sais... Et à la base de données qu'on est en train d'établir, que je comprends qui n'est pas celle du registraire, mais qu'on va établir, à l'heure actuelle, qui va permettre... Et c'est cette information où on va interpeller...

M. Gauthrin: ...à la base de données du DGE, par exemple, à la... à la - non, non, je... - et à la base de données qu'on en train d'établir, que, je comprends, qui n'est pas celle du registraire mais qu'on va établir à l'heure actuelle, qui va permettre... Et c'est cette information, où on va interpeller directement la population... Et, on va... Et leur donner la possibilité de développer et d'être en mesure de sortir ce qui est anormal.

Autrement dit, la lutte à la corruption et à la collusion, c'est bien sûr d'avoir les moyens que vous êtes en train de mettre actuellement pour une action gouvernementale, mais, à mon sens - puis je pense qu'on aura l'occasion peut-être d'en discuter - il faut associer aussi la population et le public.

Alors, j'ai vu que vous avez deux petits éléments qui touchaient le registraire à l'heure actuelle, j'imagine qu'on n'utilisera pas le registraire. Mais vous êtes d'accord pour remettre ça public. J'imagine qu'on aura à discuter, donc, pour remettre un petit amendement à l'intérieur du projet de loi pour inclure... si le ministre était d'accord dans ce sens-là, on pourra en discuter.

Mais vous voyez à quel point... Je fais un appel à vous, je voudrais voir comment vous réagissez par rapport à ça à ce moment-là.

M. Gagnon (Michel): D'abord, M. le député, ce que vous avez dit, c'est de la musique à nos oreilles.

M. Gauthrin: Alors, je vais vous faire un petit cadeau, à tous les quatre, je vais vous donner une copie de mon rapport, si vous ne l'avez pas...

Une voix: Même si on n'est pas des alliés, c'est...

M. Gagnon (Michel): Comment ça, on n'est pas, on n'est pas des alliés? On...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): M. Gagnon, vous avez la parole.

M. Gagnon (Michel): Mais, on est des alliés... Je pense qu'on travaille tous ici pour la population du Québec... pour que la population du Québec ait confiance en ses institutions.

J'ai compris qu'on... peut-être que l'écoute était moins bonne du côté gouvernemental d'ouvrir l'information au grand public. Je trouve ça dommage, on... ça ne serait pas grand-chose à faire, ça ne serait pas grand-chose. Pour le législateur, ce n'est pas compliqué, faire ça. Je pourrais vous aider, ça ne serait pas bien long. Mais... Pardon. Mais c'est clair qu'en ouvrant, en étant limpides, en étant transparents... On a vu des jeunes, qui, je pense que... c'était à Montréal que ça se passait, là, qui ont...

M. Gauthrin: ...

M. Gagnon (Michel): Oui?

M. Gauthrin: ...la question de gens qui sont sur *Montréal ouvert* <V>.

M. Gagnon (Michel): Donc, on voit que les gens ont soif. Les gens ont soif de cette information-là, de cette transparence-là. On veut vérifier... Moi, je trouve ça extraordinaire ce qui s'est fait en fin de semaine. Je trouve ça extraordinaire, c'est que les gens s'impliquent. Puis, quand le politicien est transparent, quand on peut vérifier si oui ou non... sa conjointe, son fils, son enfant est-il en lien avec une entreprise gouvernementale, ce n'est pas compliqué à faire, ça. Ça devrait être fait comme ça, ça devrait être fait comme ça.

Moi, je souhaite qu'il y ait une réflexion qui se continue, là, comme telle. Je pense qu'il faut souhaiter ça, parce qu'on a travaillé fort pour créer notre base de données. Puis, ce n'est pas normal qu'on ait créé fort... qu'on ait travaillé fort comme ça puis que des organismes d'enquête gouvernementaux utilisent notre base de données pour faire leurs enquêtes, ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal qu'on ait été obligés de faire ça.

M. Gauthrin: ...soyez assurés qu'on aura à se reparler et que vous avez en moi un allié...

Une voix: On va en reparler...

M. Gauthrin: ...un allié qui est...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Deux minutes?

M. Poëti: Peut-être ajouter rapidement...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Oui, M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Poëti: Merci, M. le Président. Vous avez soulevé tantôt... l'UPAC ou la commission. Votre association, le travail de l'UPAC, vous voyez ça comment, dans ce projet de loi là?

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): M. Gagnon.

M. Gagnon (Michel): Que le travail de l'UPAC va faire, bien, je trouve ça très bien. Je pense que l'UPAC, ce sont des professionnels de premier niveau, je trouve ça intéressant que... On s'est penchés là-dessus, est-ce que c'était nécessaire que l'UPAC... pourquoi est-ce qu'on n'a pas tout donné à l'UPAC comme tel? C'est la question qu'on s'est posée...

M. Poëti: ...avec l'AMF ou vous faites une dissension?

M. Gagnon (Michel): Non, pardon. je pensais à l'AMF, pardon, pardon, excusez-moi, là. J'ai confondu... vous faites bien de me remettre à l'ordre.

Vous me parlez de l'UPAC. Nous, on collabore avec... Bien, on collabore... Il y a des gens de l'UPAC qui ont accès à notre base de données, ça, c'est clair. Maintenant, on ne collabore pas à l'UPAC jour après jour, là. On trouve quand même que l'UPAC, depuis quelques semaines, depuis quelques

mois, ça donne des résultats... ça semble donner des résultats d'enquête assez intéressants. Je pense que la population reprend confiance en ses institutions par des interventions de l'UPAC puis de la police.

Nous, on ne se scandalise pas, je... On avait un souper d'amis en fin de semaine, puis je disais: C'est extraordinaire, ce qui se fait au Québec, une commission d'enquête publique. Pourquoi pas, pourquoi pas? Je trouve ça extraordinaire. Une loi comme on fait aussi, c'est extraordinaire, c'est la démocratie qui se reprend en main et qui... c'est les forces vives du Québec qui se reprennent en main. Puis je trouve que vous faites un travail extraordinaire, vous, les députés, aussi aujourd'hui là-dessus, là.

M. Poëti: Puis, juste pour terminer - vous n'avez pas beaucoup de temps, peut-être, pour ce que vous pourriez me dire, mais... - votre association, 1 300 personnes... Je sais qu'au niveau provincial, on n'a... Ça n'a pas été discuté à l'UPAC, et... «à l'UPAC», pardon, à la commission Charbonneau. Au niveau municipal, c'est un peu inquiétant, ce qu'on a entendu sur certains ingénieurs, en fait le rôle qu'ils ont eu, de certains évidemment. Qu'est-ce que vous faites, votre association, vous, avec vos gens pour la transparence de votre organisation?

M. Gagnon (Michel): Ça, c'est...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): C'est... Excusez, M. Gagnon, c'est une question qui va demeurer sans répondre, à moins... sans réponse, à moins que vous ne répondiez à une autre question semblable avec M. le député de Saint-Jérôme.

M. Duchesneau: Merci beaucoup, M. le Président. M. Gagnon, vos paroles ont eu effet de l'acupuncture sur moi, vous m'avez piqué juste aux bonnes places. Je ne reviendrai pas sur ce qu'on a déjà...

[Haut de la page](#)

16 h 30 (version non révisée)

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): ...à moins que vous répondiez à une autre question semblable avec M. le député de Saint-Jérôme.

M. Duchesneau: Merci beaucoup, M. le Président. M. Gagnon, vos paroles ont eu l'effet de l'acupuncture sur moi, vous m'avez piqué juste aux bonnes places. Je ne reviendrai pas sur ce qu'on a déjà écrit sur le MTQ, une question générale pour commencer. Vous avez commenté sur le projet de loi, tel qu'il est actuellement, mais dans une perspective plus globale, qu'est-ce que vous ajouteriez à ce projet de loi là pour empêcher... prévenir la collusion à l'intérieur du ministère?

M. Gagnon (Michel): Des choses concrètes, il me semble aussi qu'on a dites après-midi, nous débarrasser d'une zone de vulnérabilité importante et facile à corriger, de copier l'Ontario, d'une part, de renforcer l'effectif, d'autre part, d'embaucher des gens d'expérience. Et plus on fait de projets, moins on en donne à contrat. Et le client de l'ingénieur du gouvernement, c'est l'organisme public, d'une part, mais c'est le payeur de taxes, d'autre part, en bout de ligne, là. Ça ne veut pas dire qu'on ne clamera pas aujourd'hui qu'on est plus blanc que blanc. On a fait un effort et, pour répondre à la question, on a fait signer à nos ingénieurs un certificat d'engagement de tous les ingénieurs du gouvernement du Québec - on l'a-tu amené avec nous, on l'a pourtant photocopié - et que c'est un engagement malgré que, déjà en vertu de notre ordre professionnel, d'une part, en vertu de la Loi sur la fonction publique, d'autre part, qu'on prend un engagement, on a demandé à nos ingénieurs de signer un certificat d'engagement pour se recentrer sur cinq priorités, il faudrait qu'on m'aide, ça fait déjà quelques années, je pense, ça fait trois ans.

Et je vous dirais qu'à pratiquement 100 %, ils l'ont tous signé, puis ils l'affichent dans leur bureau, et notre client, c'est la population du Québec ou le gouvernement du Québec, d'une part, etc. Donc, il y a cinq éléments, peut-être que mes collègues pourraient...

M. Duchesneau: Parce que de toute façon mon six minutes va être parti, puis j'ai d'autres... j'ai d'autres points.

M. Gagnon (Michel): Non. Non. Mais, comme tel, on l'a fait, et ce que je vous dirais, débarrassez-nous de cette zone de vulnérabilité là, d'une part, de négocier de gré à gré, ce n'est pas évident, et on est vulnérable, on est vulnérable. On peut se faire offrir des jobs, etc. Écoutez, on est vulnérable.

M. Duchesneau: Ça arrive. Je connais la réponse, mais j'aimerais l'entendre: Pourquoi a-t-il fallu une unité anticollusion au MTQ pour que la vérité soit connue alors que l'information était là, c'est là qu'on est allés la chercher?

M. Gagnon (Michel): Bien, je vous dirais que, malheureusement, puis on le sent depuis plusieurs années, on a essayé de faire des études sur la sous-traitance, on nous mettait un sous-ministre en face de nous une année, l'année suivante il était rendu pour une firme de génie-conseil, c'est une organisation très, très opaque, ce ministère-là. Puis ça change, probablement que ça change. Ça ne change pas vite, par exemple, ça ne change pas vite, ça ne change pas à notre goût. C'est des comités de travail, c'est d'avoir de l'information, des données, il faut questionner pointu, ça a l'air tout le temps compliqué, sortir ces datas-là. Et l'information, c'est le pouvoir, hein? Ce n'est pas juste l'argent, le pouvoir, c'est l'information. C'est le pouvoir, vous le savez autant que nous, dans la police, là, avoir l'information. Et ça fait des années qu'on essaie d'avoir de l'information de ce ministère-là et je vous dirais que, quand que l'unité a été créée, on s'est dits... on était très équivoques sur la création de cette unité-là, soit dit en passant, on était très, très équivoques. Donc, je vous rappelle qu'un fonctionnaire, ça doit fidélité à l'autorité constituée, l'autorité constituée, c'est le gouvernement du Québec qui nomme son monde, etc. Notre seul client, c'est, en quelque sorte, le gouvernement du Québec, qui est votre premier client aussi, d'une certaine façon.

M. Duchesneau: Pas à n'importe quel prix. Aujourd'hui, on s'aperçoit que c'est la population qui en paie le prix...

M. Gagnon (Michel): Définitivement.

M. Duchesneau: ...paie le prix du silence de personnes qui étaient au courant de certaines situations.

M. Gagnon (Michel): Écoutez, quand un fonctionnaire... Puis je pense que j'ai annoncé une primeur sur la loi sur les dénonciateurs. Lorsqu'elle sera en place, ça va être plus confortable, probablement, pour nos gens aussi, de dénoncer. On nous utilisent pour le faire, on est le porte-voix de nos membres, souvent, puis c'est malheureux qu'on en soit rendus là au Québec.

M. Duchesneau: Mais c'est bon que vous ayez pensé à une protection des dénonciateurs, des lanceurs d'alerte, parce que souvent on les oublie, et j'en ai plusieurs exemples au ministère, de personnes qui en ont payé le prix personnel pour avoir dénoncé des situations. C'est tout. Sinon on pourrait parler trois jours, alors...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski): Merci, M. le député de Saint-Jérôme. Alors, M. Gagnon, M. Blouin, M. Bouchard et M. Plante, merci énormément de votre participation à notre commission. Et je suspends la commission deux minutes pour permettre aux représentants de l'union municipale... l'Union des municipalités du Québec de prendre place.

(Suspension de la séance à 16 h 35)